Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/4208

20.8.2025

# Avis du Comité économique et social européen

# Comment faire face à la perte de pouvoir d'achat et au risque de creusement des inégalités, d'exclusion et de marginalisation

**(avis d'initiative)**

(C/2025/4208)

Rapporteure: **María del Carmen BARRERA CHAMORRO**

| | |
|---|---|
| Conseillers | Ioannis GRIGORIADIS (pour la rapporteure du groupe II)<br>Tellervo KYLÄ-HARAKKA-RUONALA (pour le groupe I) |
| Décision de l'assemblée plénière | 5.12.2024 |
| Base juridique | Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur |
| Compétence | Section «Emploi, affaires sociales et citoyenneté» |
| Adoption en section | 22.5.2025 |
| Adoption en session plénière | 19.6.2025 |
| Session plénière n° | 597 |
| Résultat du vote (pour/contre/abstentions) | 140/74/15 |

PRÉAMBULE

*Le présent avis s'inscrit dans un ensemble plus étendu d'avis du CESE consacré à la crise du coût de la vie. Dans ces avis, le CESE examine les différentes facettes de ce défi pour l'action politique et présente un ensemble complet et étendu de recommandations aux responsables politiques européens et nationaux, aux organisations de la société civile et aux autres parties prenantes. Le paquet comprend sept «avis sectoriels» ([1]), dont chacun traite de questions relevant d'un domaine politique spécifique. En outre, un avis-cadre ([2]) présente les recommandations politiques générales visant à résoudre la crise du coût de la vie dans son ensemble et à renforcer la résilience face aux crises futures.*

## 1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE constate que la pandémie et les récents conflits à travers le monde ont déclenché et envenimé la crise du coût de la vie qui affecte les citoyens et les entreprises en Europe. Cette crise a débouché sur une érosion du niveau de vie et sur des difficultés économiques considérables. En dépit de quelques mesures d'intervention, le risque d'exclusion sociale, d'inégalité et de marginalisation demeure très important, tout comme les problèmes que rencontrent notamment les PME. Aussi s'impose-t-il de mettre en œuvre avec résolution des actions plus stratégiques.

1.2. Une économie de l'Union européenne plus forte, plus juste et plus compétitive, où le travail décent prend une plus large place, accroîtra la résilience de l'Union face aux crises. Il importe tout particulièrement de créer des conditions propices aux entreprises, et spécialement aux PME, et de préserver le tissu qu'elles forment.

([1]) Avis du CESE sur les thèmes suivants: *Réindustrialisation de l'Europe — opportunités pour les entreprises, les travailleurs et les citoyens dans le contexte de la crise du coût de la vie* (JO C, C/2025/4206, 17.8.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/4206/oj), *Sortir des crises — Mesures en faveur d'une économie européenne résiliente, cohésive et inclusive* (JO C, C/2025/3195, 2.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3195/oj), *De la contribution des dysfonctionnements du marché unique à la hausse du coût de la vie* (JO C, C/2025/3189, 2.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3189/oj), *Supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles tout en garantissant la compétitivité de l'Europe, en atténuant la crise du coût de la vie et en favorisant une transition juste* (JO C, C/2025/3191, 2.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3191/oj), *Fragmentation des chaînes d'approvisionnement et incidence sur le coût de la vie* (JO C, C/2025/4209, 17.8.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/4209/oj), *Comment faire face à la perte de pouvoir d'achat et au risque de creusement des inégalités, d'exclusion et de marginalisation, Hausses des prix dans les secteurs des transports, de l'énergie et du logement: le rôle de services publics de qualité dans la lutte contre le coût élevé de la vie* (JO C, C/2025/3192, 2.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/3192/oj).

([2]) Dossier ECO/660 — *Recommandations de la société civile organisée pour faire face à la crise du coût de la vie (en cours d'élaboration).*

1.3. Le CESE estime que pour atténuer la crise du coût de la vie et pour protéger contre de futurs chocs, il est capital d'investir dans les personnes et l'économie, dans une fiscalité progressive et des services publics abordables de qualité, ainsi que dans une aide ciblée à l'intention des personnes les plus vulnérables, en sus d'une politique industrielle à court et à long terme et de mesures visant à améliorer la compétitivité.

1.4. Le CESE fait observer que le dialogue social demeure un instrument politique puissant mais insuffisamment exploité pour remédier aux difficultés sur le marché du travail et pour faire face aux risques de perte de pouvoir d'achat liés à la crise. Renforcer la négociation collective afin d'améliorer les salaires et la protection sociale des travailleurs, tout en tenant la balance égale avec les évolutions de la productivité, peut contribuer à réduire les inégalités et à éliminer les risques d'exclusion et de marginalisation.

1.5. Il s'impose simultanément de renforcer le dialogue avec les organisations de la société civile, car elles jouent un rôle déterminant pour lutter contre les inégalités, notamment auprès des personnes les plus vulnérables.

1.6. Le CESE reconnaît toute l'importance d'augmenter les salaires et le salaire minimum, car ceux-ci sont des facteurs essentiels pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat et ses répercussions sur les inégalités, l'exclusion et la marginalisation, et pour assurer la redistribution des richesses. Il fait valoir que la directive relative à des salaires minimaux adéquats influe positivement sur les hausses des rémunérations. Aussi encourage-t-il les États membres à redoubler d'efforts afin d'en poursuivre la mise en œuvre pour en réaliser les objectifs, et notamment à établir ce faisant leurs plans d'action respectifs pour accroître le taux de couverture des négociations collectives dès lors que ce dernier est inférieur à 80 %.

1.7. Le CESE est conscient de l'impératif de renforcer la capacité de l'Union européenne à anticiper les crises. À cet égard, il met en avant le rôle important qui incombe aux partenaires sociaux et aux acteurs de la société civile à tous les échelons, national et européen, car ils ont démontré leur capacité à s'adapter et à répondre aux situations les plus difficiles, ainsi qu'à contribuer aux mesures de lutte contre les crises.

1.8. Le CESE recommande, afin d'atténuer les risques de creusement des inégalités, d'exclusion sociale et de marginalisation qu'entraîne la perte de pouvoir d'achat, de mettre en place à l'échelon compétent des politiques de tarification appropriées dans plusieurs domaines, notamment des plafonds pour les prix de l'énergie et en particulier pour le montant des factures d'énergie, en vue d'empêcher la spéculation sur cette ressource fondamentale, au regard de leur incidence sur d'autres biens essentiels tels que les denrées alimentaires, ainsi que sur leurs prix. À cet égard, il serait souhaitable de réformer le fonctionnement du marché de l'énergie de l'Union, afin de garantir un système énergétique efficace qui permette de s'assurer d'un approvisionnement en énergie à un prix abordable.

1.9. Le CESE reconnaît que la crise de la perte du pouvoir d'achat se double de celle, sans précédent, que connaît le logement. Il recommande de mettre en œuvre rapidement des politiques de logement abordable sans jamais empiéter sur la compétence des États membres dans ce domaine, ainsi qu'une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme, dont sont aussi victimes un nombre sans cesse croissant de travailleurs.

1.10. Le CESE considère qu'il est essentiel de tirer des enseignements des crises et de concevoir des politiques préventives. Il a récemment fait valoir que les institutions de l'Union devraient examiner dans quelle mesure un instrument financier permanent se révélerait nécessaire en s'appuyant sur l'expérience du programme SURE, en vue de stabiliser les dépenses sociales des États membres en cas de chocs économiques extérieurs et de soutenir les travailleurs et les entreprises dans les secteurs industriels et les régions les plus touchés par les processus de transition numérique et écologique ([3]). Il estime également que pour obtenir des résultats concrets, il faut accomplir au sein des États membres de l'Union des progrès supplémentaires en ce qui concerne la mise en œuvre de la recommandation sur le revenu minimum.

1.11. Le CESE relève le rôle de l'éducation, qui est un moyen des plus robustes pour prévenir l'exclusion, la marginalisation et les inégalités. La hausse des investissements dans l'éducation et les compétences constitue un puissant levier pour accroître les revenus et le nombre d'emplois de qualité; aussi presse-t-il l'Union européenne et ses États membres d'y procéder. Il met en avant l'importance que revêtent des politiques bien conçues pour remédier aux déficits de compétences et aux pénuries de main-d'œuvre, que les entreprises pointent du doigt comme l'un des principaux obstacles à l'investissement et à la croissance.

1.12. Le CESE estime que pour atténuer la perte de pouvoir d'achat en Europe, il convient de concevoir les services essentiels et sociaux, y compris ceux que fournissent les entités de l'économie sociale, de sorte à s'attaquer aux obstacles qui empêchent d'y accéder. Il relève que le principe n° 20 du socle européen des droits sociaux pose une liste non exhaustive de services essentiels. Il tient ces services pour une composante essentielle de systèmes de protection sociale transformateurs qui aident les plus vulnérables tout en garantissant des services préventifs.

([3]) Résolution du Comité économique et social européen — Contribution du CESE au programme de travail de la Commission européenne pour 2025 (JO C, C/2025/760, 11.2.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/760/oj), paragraphe 8.11.

1.13. Le CESE est d'avis que le Semestre européen, avec son cadre de convergence sociale, demeure l'un des instruments les plus pertinents pour suivre les politiques et les mesures qu'ont adoptées les États membres pour faire face à la crise qui résulte de la perte du pouvoir d'achat et à ses répercussions sur les inégalités et l'exclusion sociale, ainsi que pour résoudre tous les problèmes qu'elle entraîne pour l'économie et la société européennes. Il souligne qu'il importe de recourir plus largement aux évaluations des effets distributifs afin de s'assurer que les politiques, quel qu'en soit le champ, n'aggravent pas la pauvreté ni les inégalités, tout en prenant en compte la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes et celle de la jeunesse. Toutes les politiques sociales devraient compter avec le recours aux données ventilées correspondantes. Le CESE rappelle que pour concevoir des mesures et des politiques, il importe de prendre tout autant en considération les indicateurs sociaux que ceux d'ordre économique.

1.14. Il est essentiel d'envisager les politiques visant à mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux dans le contexte plus large de la transition juste de l'Union européenne. Il s'impose de s'attaquer aux inégalités structurelles et il convient de protéger en priorité les groupes vulnérables qui souffrent le plus des effets de la transition en cours, et notamment de la perte de pouvoir d'achat. Les États membres doivent maintenir des filets robustes de sécurité sociale et le CESE invite l'Union à les encourager à améliorer leurs systèmes de sécurité sociale pour qu'ils assurent une protection adéquate des revenus en cas de maladie, de chômage ou de départ à la retraite. Il est également nécessaire de maintenir et de renforcer les investissements dans l'éducation, la formation et la promotion d'une participation accrue au marché du travail. Dans ces domaines, il convient d'assurer un niveau adéquat de dépenses publiques ([4]).

1.15. Le CESE estime qu'il est essentiel que les États membres trouvent des moyens d'atténuer les effets de la perte de pouvoir d'achat sur les inégalités et s'attachent en premier lieu à l'exclusion et à la marginalisation, et qu'ils conçoivent pour ce faire des mesures et des investissements en faveur de la santé, de l'inclusion sociale et d'une prise en charge de proximité, tout en améliorant ainsi le bien-être et la résilience dans la prestation de cet accompagnement.

1.16. Le CESE accueille favorablement le récent rapport du comité européen des droits sociaux (CEDS) sur l'incidence de la crise du coût de la vie sur les droits sociaux et il invite instamment les États membres à se conformer aux recommandations qui y sont formulées ([5]).

## 2. **Observations générales**

2.1. Le CESE constate avec inquiétude la perte de pouvoir d'achat et la hausse du coût de la vie que les ménages européens ont subies du fait des effets cumulés de la pandémie de COVID-19, de la guerre que mène la Russie contre l'Ukraine, de la crise de l'énergie qui s'est ensuivie et d'une flambée sans précédent de l'inflation. La perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales a contribué de manière substantielle à élever les prix et à faire monter encore brutalement le coût de la vie. Le réchauffement de la planète et la crise climatique ont également entraîné l'augmentation des prix des principaux produits agricoles ([6]).

2.2. En 2023, 94,6 millions de personnes dans l'Union européenne (soit 21 % de sa population) étaient exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ([7]), tandis que 10,6 % de ses habitants n'étaient pas en mesure de chauffer convenablement leur logement. Les coûts liés au logement ont réduit le revenu disponible, et ils excédaient ainsi en 2023 40 % de celui de 10,6 % des ménages urbains et de 7 % des ménages des zones rurales ([8]).

2.3. En dépit d'une accalmie de l'inflation, les citoyens demeurent confrontés aux problèmes que pose un coût plus élevé de la vie. La hausse des prix, le coût de la vie et la situation économique figuraient au premier rang des préoccupations des électeurs ([9]), ce qui était notamment le cas pour 40 % des personnes âgées de 16 à 30 ans ([10]).

2.4. Les prix élevés de l'énergie entravent gravement la compétitivité des industries, des entreprises et, en particulier, des PME européennes, ce qui entraîne également une hausse des prix des produits et des services qu'elles fournissent.

2.5. Si la majorité des ménages ressentent les effets de la perte de pouvoir d'achat, les plus exposés dans le plus grand nombre des États membres sont ceux dont les revenus se situent dans les tranches les plus basses et dans la partie inférieure des tranches intermédiaires ([11]). Le genre, l'âge, le handicap, l'origine ethnique, le niveau de revenu et la qualité ou non de propriétaire d'un logement peuvent également affecter de manière disproportionnée la capacité des personnes à subvenir à leurs besoins fondamentaux.

([4]) EuroHealthNet, *Promoting and Protecting Health Amidst The Rising Cost-of-Living Crisis* («Promouvoir et protéger la santé dans un contexte où la crise du coût de la vie s'exacerbe»), note politique d'EuroHealthNet, Bruxelles, mai 2023.
([5]) CEDS, *Revue analytique sur les droits sociaux et la crise du coût de la vie*, 2025.
([6]) Eurostat, *Halt in sharp agricultural price rises in 2023* («Les brutales augmentations des prix agricoles en 2023 marquent un arrêt»), 19 janvier 2024.
([7]) Eurostat, People at risk of poverty or social exclusion in 2023 («Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2023»), 12 juin 2024.
([8]) Eurostat, *Housing in Europe — 2023 edition* («Le logement en Europe — édition 2023»).
([9]) Enquête postélectorale de l'Union de 2024 (en anglais).
([10]) Enquête auprès des jeunes 2024 (en anglais).
([11]) Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, *Labour market and wage developments in Europe: annual review 2024*, Office des publications de l'Union européenne, 2024.

2.6. En 2023, 24,8 % des enfants étaient exposés dans l'Union européenne à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, un chiffre qui met en évidence la persistance de niveaux élevés de la pauvreté des enfants dans l'une des régions les plus riches dans le monde. Le taux de pauvreté des enfants s'est accru dans 16 États membres, alors que le risque global de pauvreté se réduisait dans l'ensemble de l'Union ([12]). Les femmes et les familles avec enfants sont particulièrement vulnérables; ainsi, près de la moitié (48 %) des parents ont rogné sur leur propre ration alimentaire pour nourrir leurs enfants ([13]). Le phénomène des travailleurs pauvres n'a que légèrement diminué (de 0,2 point de pourcentage), pour s'établir à 8,3 % en 2023. Même si le travail a un effet protecteur, de nombreux travailleurs demeurent exposés au risque de pauvreté ([14]).

2.7. Le CESE met en relief le rôle de l'éducation, qui est un indicateur des plus robustes pour prédire les niveaux de pauvreté. En 2023, près d'un tiers, en l'occurrence 28,8 %, des habitants de l'Union européenne n'ayant atteint qu'un faible niveau éducatif se considéraient eux-mêmes comme pauvres.

2.8. Les services publics répondent aux besoins fondamentaux des citoyens et, ce faisant, ils contribuent à leur bien-être et à la cohésion sociale, et stabilisent l'économie. Des services publics de qualité, abordables et accessibles, sont également essentiels pour contribuer à atténuer les effets de l'augmentation du coût de la vie, en particulier auprès de ceux que cette dernière touche de manière disproportionnée, à savoir les personnes qui se situent dans le quintile inférieur de la répartition des revenus.

2.9. Le CESE s'inquiète des répercussions d'une guerre commerciale entre l'Union européenne et les États-Unis en ce qui concerne l'inflation, l'économie de l'Union, ses entreprises et le pouvoir d'achat de ses citoyens, en particulier pour les catégories les plus vulnérables. Il insiste sur la nécessité pour l'Union et ses États membres de prendre les mesures appropriées pour en parer les effets possibles.

2.10. Le CESE relève qu'en dépit d'un récent regain des activités économiques ([15]), de nouvelles incertitudes causent de nouveau un ralentissement de la croissance, tandis que l'inflation demeure préoccupante. Les salaires réels demeurent à des niveaux inférieurs à ceux de 2019 et il subsiste des disparités importantes en matière de salaires moyens en Europe ([16]). Les écarts de richesse demeurent un problème non négligeable dans l'Union, sachant que les 10 % les plus riches détiennent 56 % de la richesse nette, tandis que la moitié la plus pauvre doit se contenter de tout juste 5 % ([17]).

2.11. La perte de pouvoir d'achat que subissent les ménages européens est susceptible de se muer en un grave problème de santé publique. La malnutrition ou la sous-alimentation représentent une menace tangible pour des pans non négligeables de la population européenne ([18]). Dans l'Union européenne, presque un ménage sur dix subit des dépenses de santé catastrophiques, c'est-à-dire que les paiements à sa charge au titre des soins de santé excèdent les ressources dont il dispose pour payer ceux-ci ([19]). Cet état des choses peut avoir des effets délétères sur les soins préventifs et retarder les diagnostics, ce qui n'est pas sans graves conséquences pour les personnes et pour les systèmes de soins de santé.

## 3. **Observations particulières**

3.1. La crise du coût de la vie a accru les difficultés et répandu la détresse et l'insécurité financière à travers toute l'Europe, bien que ses répercussions varient d'un pays à l'autre ([20]). De fortes convergences existent dans les voies qu'ont choisi d'emprunter les pouvoirs publics pour compenser les disparités dans les niveaux des revenus et dans la priorité accordée aux différents types d'aide.

Si la lutte contre la crise du coût de la vie relève largement de la compétence des États membres, l'Union dispose d'une marge de manœuvre non négligeable pour prendre des mesures à son échelle afin de prévenir de nouvelles crises et d'accroître sa résilience face à de tels événements et pour encourager les États à apprendre les uns des autres afin d'étayer les mesures qu'ils prennent grâce aux bonnes pratiques, qu'il convient d'étudier pour s'en inspirer.

3.2. Le CESE estime que renforcer un dialogue social qui fonctionne bien et les procédures de négociation collective, en s'en tenant aux pratiques de relations du travail de chaque État membre et en respectant pleinement l'autonomie des partenaires sociaux, constitue une mesure précieuse afin de faire face à la perte de pouvoir d'achat et aux problèmes connexes.

([12]) Eurochild, *Children's Realities in Europe: Progress and Gaps* («Les situations réelles de l'enfance en Europe: progrès et lacunes»), 20 novembre 2024.
([13]) Fondation européenne d'études progressistes (FEPS), *Progressive Yearbook 2023* («Édition 2023 de l'annuaire du progrès»), p. 101.
([14]) Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, *Employment and social developments in Europe 2024* («Évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe»), Office des publications de l'Union européenne, 2024, p. 35.
([15]) OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, rapport intermédiaire, mars 2025.
([16]) OCDE, Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2024.
([17]) Fonds monétaire international, *New European Wealth Gauge Helps Policymakers Address Inequality* («Une nouvelle jauge des richesses en Europe aide les décideurs politiques à lutter contre les inégalités»), 19 novembre 2024, https://www.imf.org/en/Blogs/Articles/2024/11/18/new-european-wealth-gauge-helps-policymakers-address-inequality.
([18]) Eurostat, article d'actualité *Almost 1 out of 10 in the EU could not afford proper meal* («Près d'une personne sur dix au sein de l'Union européenne n'a pas les moyens de se nourrir de manière adéquate»), 12 juillet 2024.
([19]) OCDE, *Health at a Glance EU 2022* («Édition 2022 du panorama de la santé).
([20]) Fondation européenne d'études progressistes (FEPS), *Progressive Yearbook 2023* («Édition 2023 de l'annuaire du progrès»).

3.3. Le CESE constate que les périodes d'inflation élevée posent des problèmes spécifiques aux partenaires sociaux et que les cycles de négociation collective et les accords qui en résultent seraient susceptibles de ne pas répondre à la hausse de l'inflation. Toutefois, il relève également l'ampleur de la panoplie de mécanismes au moyen desquels les conventions collectives tentent de lier les salaires aux évolutions de l'inflation de sorte à éviter des pertes inattendues de pouvoir d'achat, ainsi que la faculté dont disposent les partenaires sociaux d'adopter des dispositifs ad hoc pour faire face à une crise inflationniste. Les déficits de compétences et les pénuries de main-d'œuvre perdurent au sein de l'Union européenne et ils sont pointés du doigt par les entreprises comme l'un des principaux obstacles à l'investissement et à la croissance. Dans le même temps, près de 25 % des personnes en âge de travailler dans l'Union restent inactives ([21]). Cet état de fait met en relief l'importance de politiques d'activation du marché du travail bien conçues. Il est nécessaire de procéder à des échanges de bonnes pratiques en matière de réformes des services publics de l'emploi afin d'améliorer leur efficacité et d'assurer la coopération entre les services publics et privés de l'emploi.

3.4. Comme le demande la directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, les États membres dans lesquels le taux de couverture des négociations collectives est inférieur à un seuil de 80 % devraient prévoir rapidement un cadre offrant des conditions propices à la tenue de négociations collectives, et, en consultation des partenaires sociaux, établir un plan d'action pour promouvoir la négociation collective. La Commission devrait apporter un soutien pertinent, y compris au titre du renforcement permanent des capacités, et prendre des mesures d'exécution appropriées.

3.5. Le rôle distinctif du dialogue social doit être pleinement reconnu et respecté, sans méconnaître pour autant le rôle distinct du dialogue civil. Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle déterminant dans le cadre d'une démarche participative d'élaboration des politiques qui ne touchent pas aux questions de travail pour représenter ceux qui ne participent pas au marché du travail officiel et elles prennent également part à la lutte contre les inégalités, en particulier auprès des groupes les plus vulnérables.

3.6. Préserver le pouvoir d'achat devrait également figurer parmi les critères qu'il convient de prendre en compte pour ajuster les salaires minimaux. Le CESE se félicite de l'augmentation des salaires minimaux légaux annoncée pour 2025, et notamment des hausses significatives prévues dans la plupart des États membres d'Europe centrale et orientale ([22]). En ce qui concerne les nouveaux barèmes de 2025, il note que l'on peut observer des hausses structurelles étroitement liées aux dispositions de la directive relative à des salaires minimaux adéquats ([23]).

3.7. Dans ce contexte, il convient également de noter l'effet stabilisateur général des systèmes de revenu minimum sur l'économie. Le CESE insiste sur la nécessité de s'assurer à intervalles réguliers que le revenu minimum reste en phase avec l'inflation, en particulier avec l'augmentation du coût de la vie. Il est capital aussi de renforcer la mise en œuvre des dispositions de la recommandation du Conseil du 30 janvier 2023 relative à un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active ([24]).

3.8. Le CESE est convaincu qu'il convient de garantir des conditions de travail décentes et, pour ce faire, de mettre en œuvre et d'appliquer les règles européennes et nationales existantes concernant notamment la non-discrimination, la protection sociale et celle de la santé et de la sécurité, la reconversion et le perfectionnement professionnels, le dialogue social et la représentation syndicale, un salaire approprié et l'égalité entre les hommes et les femmes, dont, en particulier, des rémunérations égales pour un travail de même valeur.

3.9. La précarité et l'exclusion numériques au sein de l'Union devraient faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation sous l'angle de l'accès aux services essentiels ([25]).

3.10. Il convient de hisser l'accès à une alimentation saine et abordable au rang des biens et services essentiels, en lien avec les principes d'une population en bonne santé et d'une planète saine voulus par le pacte vert pour l'Europe ([26]).

3.11. Le CESE insiste sur la nécessité d'investir plus efficacement dans les services et les infrastructures publics, notamment en matière de soins de santé et d'éducation, et d'envisager conjointement la santé et le logement, de sorte à fournir un logement social adéquat et abordable, de pair avec d'autres investissements sociaux. Soutenir de manière ciblée les organisations de l'économie sociale peut contribuer à renforcer les infrastructures sociales, à créer des emplois de qualité et à garantir l'accès à des services essentiels abordables. Il avertit que cette démarche ne saurait être compromise par des investissements accrus dans l'industrie de la défense, notamment lorsque de nombreux États membres sont soumis à des contraintes budgétaires et doivent opérer derechef des coupes dans des services publics essentiels. Il demande également des mesures qui confortent la croissance économique et la productivité de sorte à enclencher les investissements au service du bien commun.

3.12. Le CESE insiste sur le fait que les droits à l'alimentation, à un logement adéquat et à l'eau et à l'assainissement sont des droits humains et que tous les citoyens européens devraient pouvoir en jouir dans les faits. Un logement adéquat suppose à la fois d'être abordable ([27]) et de pouvoir être chauffé, et d'éviter aux personnes en situation de vulnérabilité les coupures définitives d'énergie, à titre, le cas échéant, de mesure de garantie pour prévenir l'exclusion et la pauvreté.

([21]) Statista, *Share of population economically inactive in European countries in 2024* («Part de la population inactive sur le plan économique dans les pays européens en 2024»), décembre 2024.

([22]) Eurofound, Substantial rises in national minimum wages for 2025 – linked to the EU directive? («Des hausses substantielles des salaires minimaux légaux en 2025 — sont-elles liées à la directive de l'Union?»), 27 janvier 2025.

([23]) Eurofound, Substantial rises in national minimum wages for 2025 – linked to the EU directive? («Des hausses substantielles des salaires minimaux légaux en 2025 — sont-elles liées à la directive de l'Union?»), 27 janvier 2025.

([24]) Recommandation du Conseil relative à des revenus minimaux adéquats, 2023 (JO C 41 du 3.2.2023, p. 1).

([25]) Rapport du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN), *Equal Access to Affordable, Quality Essential Services* («L'égalité d'accès à des services essentiels de qualité à un coût abordable»), Bruxelles, 2022.

([26]) Rapport du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN), *Equal Access to Affordable, Quality Essential Services* («L'égalité d'accès à des services essentiels de qualité à un coût abordable»), Bruxelles, 2022.

([27]) Eurofound, *Unaffordable and inadequate housing in Europe* («Logements financièrement inaccessibles et inadéquats en Europe»), Office des publications de l'Union européenne, 2023, p. 35.

3.13. Le CESE considère qu'il est capital de mettre en avant des exceptions à l'application des règles régissant le marché intérieur européen et la concurrence pour ce qui concerne la fourniture de services essentiels, afin d'en protéger l'accès pour le citoyen, surtout lorsqu'ils donnent lieu à une obligation de service public ([28]).

3.14. Le CESE recommande d'assurer la conformité avec le corpus législatif régissant les services d'intérêt général et avec d'autres textes tels que le règlement sur les catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur, la directive sur les services, les dispositions de protection du consommateur et le cadre de qualité pour les services d'intérêt général dans l'Union européenne ([29]).

3.15. Le CESE estime que pour compenser la perte de pouvoir d'achat en Europe, il convient de développer plus avant les services essentiels et sociaux de sorte à éliminer les obstacles qui empêchent d'y accéder. Il relève que le principe n° 20 du socle européen des droits sociaux pose une liste non exhaustive de services essentiels.

3.16. La lutte contre la précarité et l'exclusion énergétiques doit devenir une priorité essentielle. Afin de satisfaire à l'objectif de réduction de la pauvreté posé par le socle européen des droits sociaux, les États membres disposent d'une panoplie d'instruments d'intervention qui fixent des objectifs clairs, évaluent les besoins des ménages vulnérables et s'attachent à les combler ([30]).

3.17. Le CESE estime que le Semestre européen et son cadre de convergence sociale demeurent l'un des instruments les plus pertinents afin de suivre les politiques et les mesures qu'ont adoptées les États membres pour faire face à la crise qui résulte de la perte du pouvoir d'achat et à ses répercussions sur les inégalités et l'exclusion sociale, ainsi que pour résoudre tous les problèmes qu'elle entraîne pour l'économie et la société européennes. Il souligne qu'il importe de recourir plus largement aux évaluations des effets distributifs afin de s'assurer que les politiques, quel qu'en soit le champ, n'aggravent pas la pauvreté ni les inégalités ([31]), tout en prenant en compte la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes et celle de la jeunesse. Toutes les politiques sociales devraient compter avec le recours aux données ventilées correspondantes. Le CESE rappelle que pour concevoir des mesures et des politiques, il importe de prendre tout autant en considération les indicateurs sociaux que ceux d'ordre économique.

3.18. Le CESE estime qu'il convient d'étudier avec soin et d'évaluer les enseignements tirés de la crise de la COVID-19, qui a amené, à juste titre, à appliquer des politiques budgétaires plus souples, par l'activation de la clause dérogatoire générale, ainsi que de mettre en place des mécanismes pour enclencher les investissements et les réformes nécessaires au niveau national et pour éviter d'opérer des coupes dans des investissements sociaux à plus long terme ([32]).

Bruxelles, le 19 juin 2025.

*Le président*
*du Comité économique et social européen*
Oliver RÖPKE

([28]) Rapport du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN), *Equal Access to Affordable, Quality Essential Services* («L'égalité d'accès à des services essentiels de qualité à un coût abordable»), Bruxelles, 2022.

([29]) Rapport du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN), *Equal Access to Affordable, Quality Essential Services* («L'égalité d'accès à des services essentiels de qualité à un coût abordable»), Bruxelles, 2022.

([30]) Eurofound, *The cost-of-living crisis and energy poverty in the EU: social impact and policy responses: background paper* («La crise du coût de la vie et la précarité énergétique dans l'UE: incidences sociales et réponses politiques – Document d'information»), Office des publications de l'Union européenne, 2022.

([31]) Déclaration de La Hulpe (en anglais).

([32]) Déclaration de La Hulpe (en anglais).

*ANNEXE*

Les amendements suivants, qui ont recueilli au moins le quart des suffrages exprimés, ont été rejetés au cours des débats (article 74, paragraphe 3, du règlement intérieur):

**AMENDEMENT 5**

**SOC/823**

**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 3.3**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Le CESE constate que les périodes d'inflation élevée posent des problèmes spécifiques aux partenaires sociaux et que les cycles de négociation collective et les accords qui en résultent seraient susceptibles de ne pas répondre à la hausse de l'inflation. Toutefois, il relève également ***l'ampleur de la panoplie de*** mécanismes au moyen desquels les conventions collectives tentent de lier les salaires aux évolutions de l'inflation de sorte à éviter des pertes inattendues de pouvoir d'achat***, ainsi que la faculté dont disposent les partenaires sociaux d'adopter des dispositifs ad hoc pour faire face à une crise inflationniste***. Les déficits de compétences et les pénuries de main-d'œuvre perdurent au sein de l'Union européenne et ils sont pointés du doigt par les entreprises comme l'un des principaux obstacles à l'investissement et à la croissance. Dans le même temps, près de 25 % des personnes en âge de travailler dans l'Union restent inactives[1]. Cet état de fait met en relief l'importance de politiques d'activation du marché du travail bien conçues. Il est nécessaire de procéder à des échanges de bonnes pratiques en matière de réformes des services publics de l'emploi afin d'améliorer leur efficacité et d'assurer la coopération entre les services publics et privés de l'emploi. | Le CESE constate que les périodes d'inflation élevée posent des problèmes spécifiques aux partenaires sociaux et que les cycles de négociation collective et les accords qui en résultent seraient susceptibles de ne pas répondre à la hausse de l'inflation. Toutefois, il relève également ***divers*** mécanismes ***propres à chacun des États qui les emploient,*** au moyen desquels les conventions collectives tentent de lier les salaires aux évolutions de l'inflation de sorte à éviter des pertes inattendues de pouvoir d'achat. Les déficits de compétences et les pénuries de main-d'œuvre perdurent au sein de l'Union européenne et ils sont pointés du doigt par les entreprises comme l'un des principaux obstacles à l'investissement et à la croissance. Dans le même temps, près de 25 % des personnes en âge de travailler dans l'Union restent inactives[1]. Cet état de fait met en relief l'importance de politiques d'activation du marché du travail bien conçues. Il est nécessaire de procéder à des échanges de bonnes pratiques en matière de réformes des services publics de l'emploi afin d'améliorer leur efficacité et d'assurer la coopération entre les services publics et privés de l'emploi. |
| [1] Statista, *Share of population economically inactive in European countries in 2024* («Part de la population inactive sur le plan économique dans les pays européens en 2024»), décembre 2024. | [1] Statista, *Share of population economically inactive in European countries in 2024* («Part de la population inactive sur le plan économique dans les pays européens en 2024»), décembre 2024. |

**Exposé des motifs**

Il est préférable de renvoyer explicitement aux divers mécanismes qu'emploient certains États membres.

**Résultat du vote**

Voix pour: 82

Voix contre: 111

Abstentions: 7

**AMENDEMENT 6**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 3.4**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Comme le demande la directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, les États membres dans lesquels le taux de couverture des négociations collectives est inférieur à un seuil de 80 % devraient prévoir ***rapidement*** un cadre offrant des conditions propices à la tenue de négociations collectives, et, en consultation des partenaires sociaux, établir un plan d'action pour promouvoir la négociation collective. La Commission devrait apporter un soutien pertinent, y compris au titre du renforcement permanent des capacités, et prendre des mesures d'exécution appropriées. | Comme le demande la directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne, les États membres dans lesquels le taux de couverture des négociations collectives est inférieur à un seuil de 80 % devraient prévoir un cadre offrant des conditions propices à la tenue de négociations collectives, et, en consultation des partenaires sociaux, établir un plan d'action pour promouvoir la négociation collective. La Commission devrait apporter un soutien pertinent, y compris au titre du renforcement permanent des capacités, et prendre des mesures d'exécution appropriées. ***Toutefois, ladite directive fait l'objet d'une affaire pendante (C-19/23) devant la Cour de justice de l'Union européenne, par laquelle sa légalité même est mise en cause.*** |

**Exposé des motifs**

Il convient de préciser que la directive relative à des salaires minimaux adéquats demeure l'objet d'une affaire pendante devant la CJUE (C-19/23).

**Résultat du vote**

Voix pour: 81

Voix contre: 119

Abstentions: 7

**AMENDEMENT 7**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 3.6**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| ***Préserver le*** pouvoir d'achat ***devrait également figurer parmi les*** critères qu'il convient de prendre en compte pour ajuster les salaires minimaux. Le CESE ***se félicite*** de l'augmentation des salaires minimaux légaux annoncée pour 2025, et notamment des hausses significatives prévues dans la plupart des États membres d'Europe centrale et orientale[1]. En ce qui concerne les nouveaux barèmes de 2025, il note que l'on peut observer des hausses structurelles ***étroitement liées aux dispositions de la directive relative à des salaires minimaux adéquats***[2]. | ***La directive relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne fait du*** pouvoir d'achat ***des salaires minimaux légaux l'un des*** critères qu'il convient de prendre en compte pour ***fixer ou*** ajuster les salaires minimaux. Le CESE ***prend acte*** de l'augmentation des salaires minimaux légaux annoncée pour 2025, et notamment des hausses significatives prévues dans la plupart des États membres d'Europe centrale et orientale[1]. En ce qui concerne les nouveaux barèmes de 2025, il note que ***les salaires minimaux ont été augmentés d'un niveau supérieur à celui de l'inflation et que*** l'on peut observer des hausses structurelles[2]. |
| [1] Eurofound, *Substantial rises in national minimum wages for 2025 – linked to the EU directive?* («Des hausses substantielles des salaires minimaux légaux en 2025 — sont-elles liées à la directive de l'Union?»), 27 janvier 2025. | [1] Eurofound, *Substantial rises in national minimum wages for 2025 – linked to the EU directive?* («Des hausses substantielles des salaires minimaux légaux en 2025 — sont-elles liées à la directive de l'Union?»), 27 janvier 2025. |
| [2] Ibid. | [2] Ibid. |

**Exposé des motifs**

Conformément à la directive citée, les critères visés à son article 5 s'appliquent aux salaires minimaux légaux. Eurofound fait observer dans la source citée que l'augmentation des salaires minimaux a été supérieure à l'inflation.

**Résultat du vote**

Voix pour: 84

Voix contre: 124

Abstentions: 4

**AMENDEMENT 8**

**SOC/823**

**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 3.7**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Dans ce contexte, il convient également de noter l'effet stabilisateur général des systèmes de revenu minimum sur l'économie. ***Le CESE insiste sur la nécessité de s'assurer*** à intervalles réguliers ***que*** le revenu minimum ***reste en phase avec l'inflation***, en particulier ***avec*** l'augmentation du coût de la vie. Il est capital aussi de renforcer la mise en œuvre des dispositions de la recommandation du Conseil du 30 janvier 2023 relative à un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active[1]. | Dans ce contexte, il convient également de noter l'effet stabilisateur général des systèmes de revenu minimum sur l'économie. ***Les États membres devraient évaluer*** à intervalles réguliers le revenu minimum ***et procéder le cas échéant à son ajustement pour répondre à l'évolution des circonstances***, en particulier ***à*** l'augmentation du coût de la vie. Il est capital aussi de renforcer la mise en œuvre des dispositions de la recommandation du Conseil du 30 janvier 2023 relative à un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active[1]. |
| [1] Recommandation du Conseil relative à des revenus minimaux adéquats, 2023. | [1] Recommandation du Conseil relative à des revenus minimaux adéquats, 2023. |

**Exposé des motifs**

L'inflation n'est pas la cause unique de l'augmentation du coût de la vie.

**Résultat du vote**

Voix pour: 82

Voix contre: 121

Abstentions: 4

**AMENDEMENT 9**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 3.10**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Il convient ***de hisser*** l'accès à une alimentation saine et abordable ***au rang des biens et services essentiels***, en lien avec les principes d'une population en bonne santé et d'une planète saine voulus par le pacte vert pour l'Europe[1]. | Il convient ***d'améliorer*** l'accès à une alimentation saine et abordable ***en faisant en sorte d'instaurer des conditions propices à une agriculture et une production alimentaire durables dans l'Union européenne***, en lien avec les principes d'une population en bonne santé et d'une planète saine voulus par le pacte vert pour l'Europe[1]. |
| [1] Ibid. | [1] Ibid. |

**Exposé des motifs**

En soi, de nouvelles définitions ne permettent pas d'assurer l'accès à une alimentation abordable et saine; pour ce faire, il est nécessaire de disposer au sein de l'Union d'une production alimentaire prospère et durable.

**Résultat du vote**

Voix pour: 87

Voix contre: 120

Abstentions: 2

**AMENDEMENT 10**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 3.11**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Le CESE insiste sur la nécessité d'investir plus efficacement dans les services et les infrastructures publics, notamment en matière de soins de santé et d'éducation, et d'envisager conjointement la santé et le logement, de sorte à fournir un logement social adéquat et abordable, de pair avec d'autres investissements sociaux. Soutenir de manière ciblée les organisations de l'économie sociale peut contribuer à renforcer les infrastructures sociales, à créer des emplois de qualité et à garantir l'accès à des services essentiels abordables. ***Il avertit que cette démarche ne saurait être compromise par des investissements accrus dans l'industrie de la défense, notamment lorsque de nombreux États membres sont soumis à des contraintes budgétaires et doivent opérer derechef des coupes dans des services publics essentiels. Il*** demande également des mesures qui confortent la croissance économique et la productivité de sorte à enclencher les investissements ***au service*** du bien commun. | Le CESE insiste sur la nécessité d'investir plus efficacement dans les services et les infrastructures publics, notamment en matière de soins de santé et d'éducation, et d'envisager conjointement la santé et le logement, de sorte à fournir un logement social adéquat et abordable, de pair avec d'autres investissements sociaux. Soutenir de manière ciblée les organisations de l'économie sociale peut contribuer à renforcer les infrastructures sociales, à créer des emplois de qualité et à garantir l'accès à des services essentiels abordables. ***Le CESE*** demande également des mesures qui confortent la croissance économique et la productivité de sorte à enclencher les investissements ***dans les diverses dimensions*** du bien commun. ***Il fait valoir qu'il est impératif de garantir à tout moment le financement des services essentiels.*** |

**Exposé des motifs**

Il importe de s'assurer d'un financement adéquat des services essentiels, sans faire entrer en conflit divers éléments constitutifs du bien commun.

**Résultat du vote**

Voix pour: 86

Voix contre: 123

Abstentions: 3

**AMENDEMENT 12**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 3.13**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Le CESE considère qu'il est capital de mettre en avant ***des exceptions à*** l'application des règles régissant le marché intérieur européen et la concurrence pour ce qui concerne la fourniture de services essentiels, afin d'en protéger l'accès pour le citoyen, surtout lorsqu'ils donnent lieu à une obligation de service public[1]. | [1] Rapport du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN), *Equal Access to Affordable, Quality Essential Services* («L'égalité d'accès à des services essentiels de qualité à un coût abordable»), Bruxelles, 2022. |
| Le CESE considère qu'il est capital de mettre en avant l'application des règles régissant le marché intérieur européen et la concurrence pour ce qui concerne la fourniture de services essentiels, afin d'en protéger l'accès pour le citoyen, surtout lorsqu'ils donnent lieu à une obligation de service public[1]. | [1] Rapport du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN), *Equal Access to Affordable, Quality Essential Services* («L'égalité d'accès à des services essentiels de qualité à un coût abordable»), Bruxelles, 2022. |

**Exposé des motifs**

Il importe que les citoyens puissent également bénéficier du marché intérieur et de la concurrence fondée sur des règles aussi en ce qui concerne les services essentiels.

**Résultat du vote**

Voix pour: 96

Voix contre: 121

Abstentions: 3

**AMENDEMENT 13**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 3.17**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Le CESE estime que le Semestre européen et son ***cadre de convergence sociale*** demeurent l'un des instruments les plus pertinents afin de suivre les politiques et les mesures qu'ont | Le CESE estime que le Semestre européen et son ***tableau de bord social*** demeurent l'un des instruments les plus pertinents afin de suivre les politiques et les mesures qu'ont adoptées les États |

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| adoptées les États membres pour faire face à la crise qui résulte de la perte du pouvoir d'achat et à ses répercussions sur les inégalités et l'exclusion sociale, ainsi que pour résoudre tous les problèmes qu'elle entraîne pour l'économie et la société européennes. ***Il*** souligne qu'il importe de recourir plus largement aux évaluations des effets distributifs afin de s'assurer que les politiques, quel qu'en soit le champ, n'aggravent pas la pauvreté ni les inégalités[1], tout en prenant en compte la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes et celle de la jeunesse. Toutes les politiques sociales devraient compter avec le recours aux données ventilées correspondantes, lorsqu'il est pertinent. Le CESE rappelle que pour concevoir des mesures et des politiques, il importe de prendre ***tout autant*** en considération les indicateurs sociaux ***que ceux d'ordre économique***. | membres pour faire face à la crise qui résulte de la perte du pouvoir d'achat et à ses répercussions sur les inégalités et l'exclusion sociale, ainsi que pour résoudre tous les problèmes qu'elle entraîne pour l'économie et la société européennes. ***En outre, le cadre de convergence sociale offrirait, aux yeux du CESE, une chance d'améliorer la coordination des efforts déployés à l'échelon national pour parvenir à une convergence sociale vers le haut. Il devrait également permettre de mieux exploiter l'architecture actuelle de la gouvernance européenne. Le CESE*** souligne qu'il importe de recourir plus largement aux évaluations des effets distributifs afin de s'assurer que les politiques, quel qu'en soit le champ, n'aggravent pas la pauvreté ni les inégalités[1], tout en prenant en compte la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes et celle de la jeunesse. Toutes les politiques sociales devraient compter avec le recours aux données ventilées correspondantes, lorsqu'il est pertinent. Le CESE rappelle que pour concevoir des mesures et des politiques, il importe de prendre ***dûment*** en considération les indicateurs sociaux. |
| [1] Déclaration de La Hulpe (en anglais). | [1] Déclaration de La Hulpe (en anglais). |

**Exposé des motifs**

Dans ce contexte, il est plus pertinent de faire état du tableau de bord social. Dans la dernière phrase, le terme «dûment» a une portée plus large et permet de prendre en compte tous les aspects importants pour peser les éléments de la réflexion. Dans un esprit de compromis, il est également proposé d'ajouter au fil du paragraphe une phrase évoquant le cadre de convergence sociale.

**Résultat du vote**

Voix pour: 96

Voix contre: 130

Abstentions: 2

**AMENDEMENT 1**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 1.6**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Le CESE reconnaît toute l'importance ***d'augmenter*** les salaires et ***le salaire minimum***, car ceux-ci sont des facteurs essentiels pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat et ses répercussions sur les inégalités, l'exclusion et la marginalisation, et pour assurer la redistribution des richesses. ***Il fait valoir que la directive relative à des salaires minimaux adéquats influe positivement sur les hausses des rémunérations. Aussi encourage-t-il les États membres à redoubler d'efforts afin d'en poursuivre la mise en œuvre pour en réaliser les objectifs, et notamment à établir ce faisant leurs plans d'action respectifs pour accroître le taux de couverture des négociations collectives dès lors que ce dernier est inférieur à 80 %.*** | Le CESE reconnaît toute l'importance ***du rôle que jouent*** les salaires et ***les salaires minimaux***, ***aux côtés de la protection sociale, de politiques d'activation du marché du travail et des systèmes fiscaux,*** car ceux-ci sont des facteurs essentiels pour lutter ***en toute équité*** contre la perte de pouvoir d'achat et ***pour atténuer ce faisant*** ses répercussions sur les inégalités, l'exclusion et la marginalisation, et pour assurer la redistribution des richesses. |

**Exposé des motifs**

Les salaires ne constituent que l'une des dimensions du pouvoir d'achat, et le texte ne tient pas compte de la situation des chômeurs ni de celle de personnes vulnérables à d'autres titres.

**Résultat du vote**

Voix pour: 90

Voix contre: 119

Abstentions: 5

**AMENDEMENT 2**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 1.8**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Le CESE recommande, afin d'atténuer les risques de creusement des inégalités, d'exclusion sociale et de marginalisation qu'entraîne la perte de pouvoir d'achat, de mettre en place à l'échelon compétent des politiques de tarification appropriées dans plusieurs domaines, notamment ***des plafonds pour les prix*** de l'énergie ***et en particulier pour le montant des factures d'énergie, en vue d'empêcher la spéculation sur cette ressource fondamentale***, au regard de ***leur*** incidence sur d'autres biens essentiels tels que les denrées alimentaires, ainsi que sur leurs prix. À cet égard, il serait souhaitable de réformer le fonctionnement du marché de l'énergie de l'Union, afin de garantir un système énergétique efficace qui permette de s'assurer d'un approvisionnement en énergie à un prix abordable. | Le CESE recommande, afin d'atténuer les risques de creusement des inégalités, d'exclusion sociale et de marginalisation qu'entraîne la perte de pouvoir d'achat, de mettre en place à l'échelon compétent des politiques de tarification appropriées dans plusieurs domaines, notamment ***dans celui de la politique*** de l'énergie, au regard de ***l'***incidence ***des prix de celle-ci*** sur d'autres biens essentiels tels que les denrées alimentaires, ainsi que sur leurs prix. À cet égard, il serait souhaitable ***au plus haut point d'encourager la transition vers des énergies vertes et*** de réformer le fonctionnement du marché de l'énergie de l'Union, afin de garantir un système énergétique efficace qui permette de s'assurer d'un approvisionnement en énergie à un prix abordable. |

**Exposé des motifs**

Une transition correctement mise en œuvre vers des énergies propres constitue le moyen le plus viable d'obtenir une réduction des prix de l'énergie.

**Résultat du vote**

Voix pour: 86

Voix contre: 126

Abstentions: 6

**AMENDEMENT 3**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 1.13**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Le CESE est d'avis que le Semestre européen, avec son ***cadre de convergence sociale***, demeure l'un des instruments les plus pertinents pour suivre les politiques et les mesures qu'ont | Le CESE est d'avis que le Semestre européen, avec son ***tableau de bord social***, demeure l'un des instruments les plus pertinents pour suivre les politiques et les mesures qu'ont adoptées les États |

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| adoptées les États membres pour faire face à la crise qui résulte de la perte du pouvoir d'achat et à ses répercussions sur les inégalités et l'exclusion sociale, ainsi que pour résoudre tous les problèmes qu'elle entraîne pour l'économie et la société européennes. ***Il*** souligne qu'il importe de recourir plus largement aux évaluations des effets distributifs afin de s'assurer que les politiques, quel qu'en soit le champ, n'aggravent pas la pauvreté ni les inégalités, tout en prenant en compte la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes et celle de la jeunesse. Toutes les politiques sociales devraient compter avec le recours aux données ventilées correspondantes. Le CESE rappelle que pour concevoir des mesures et des politiques, il importe de prendre ***tout autant*** en considération les indicateurs sociaux ***que ceux d'ordre économique***. | membres pour faire face à la crise qui résulte de la perte du pouvoir d'achat et à ses répercussions sur les inégalités et l'exclusion sociale, ainsi que pour résoudre tous les problèmes qu'elle entraîne pour l'économie et la société européennes. ***En outre, le cadre de convergence sociale offrirait, aux yeux du CESE, une chance d'améliorer la coordination des efforts déployés à l'échelon national pour parvenir à une convergence sociale vers le haut. Il devrait également permettre de mieux exploiter l'architecture actuelle de la gouvernance européenne. Le CESE*** souligne qu'il importe de recourir plus largement aux évaluations des effets distributifs afin de s'assurer que les politiques, quel qu'en soit le champ, n'aggravent pas la pauvreté ni les inégalités, tout en prenant en compte la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes et celle de la jeunesse. Toutes les politiques sociales devraient compter avec le recours aux données ventilées correspondantes. Le CESE rappelle que pour concevoir des mesures et des politiques, il importe de prendre ***dûment*** en considération les indicateurs sociaux. |

**Exposé des motifs**

Dans ce contexte, il est plus pertinent de faire état du tableau de bord social. Dans la dernière phrase, le terme «dûment» a une portée plus large et permet de prendre en compte tous les aspects importants pour la pesée des considérations. (En fait, le libellé du paragraphe 1.14 du projet d'avis de la section SOC prévoyait le terme de «tableau de bord social», et la section SOC a accepté le paragraphe faisant état de ce même terme plus loin dans le développement. Dans l'avis de la section SOC transmis à l'assemblée plénière, ce terme a néanmoins été modifié en «cadre de convergence sociale»). Dans un esprit de compromis, il est également proposé d'ajouter au fil du paragraphe une phrase évoquant le cadre de convergence sociale.

**Résultat du vote**

Voix pour: 93

Voix contre: 130

Abstentions: 2

**AMENDEMENT 15**

**SOC/823**

**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 1.3**

**Modifier comme suit:**

Les paragraphes suivants de l'avis de section ont été modifiés pour refléter l'amendement adopté par l'assemblée, mais ils avaient recueilli plus d'un quart des votes exprimés sous leur forme originale (article 74, paragraphe 4, du règlement intérieur):

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Le CESE estime que pour atténuer la crise du coût de la vie et pour protéger contre de futurs chocs, il est capital d'investir dans les personnes et l'économie, dans une fiscalité ***équitable*** et des services publics abordables de qualité, ainsi que dans une aide ciblée à l'intention des personnes les plus vulnérables, en sus d'une politique industrielle à court et à long terme et de mesures visant à améliorer la compétitivité. | Le CESE estime que pour atténuer la crise du coût de la vie et pour protéger contre de futurs chocs, il est capital d'investir dans les personnes et l'économie, dans une fiscalité ***progressive*** et des services publics abordables de qualité, ainsi que dans une aide ciblée à l'intention des personnes les plus vulnérables, en sus d'une politique industrielle à court et à long terme et de mesures visant à améliorer la compétitivité. |

**Résultat du vote**

| | |
|---|---|
| Voix pour: | 111 |
| Voix contre: | 109 |
| Abstentions: | 4 |

**AMENDEMENT 14**

**SOC/823**
**Perte de pouvoir d'achat/inégalités, exclusion et marginalisation**

**Paragraphe 1.16**

**Modifier comme suit:**

| Avis de section | Amendement |
|---|---|
| Le CESE ***prend note du*** récent rapport du comité européen des droits sociaux (CEDS) sur l'incidence de la crise du coût de la vie sur les droits sociaux et ***des*** recommandations ***que celui-ci adresse aux États parties à la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe***[1]. | Le CESE ***accueille favorablement le*** récent rapport du comité européen des droits sociaux (CEDS) sur l'incidence de la crise du coût de la vie sur les droits sociaux et ***il invite instamment les États membres à se conformer aux*** recommandations ***du CEDS*** [1]. |
| [1] CEDS, *Revue analytique sur les droits sociaux et la crise du coût de la vie*, 2025. | [1] CEDS, *Revue analytique sur les droits sociaux et la crise du coût de la vie*, 2025. |

**Résultat du vote**

| | |
|---|---|
| Voix pour: | 140 |
| Voix contre: | 76 |
| Abstentions: | 15 |